

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2021 A 20 H 15**

Date de convocation : 07/ 12 / 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15

**Présents : 12**

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT		Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER		Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

**Absent(s) : 1 : Alain SABATIER**

**Excusé(s) représenté(s) : 2**

Mme Odile ROMIEU représentée par M. Guillaume HABOUZIT

Mme Séverine CHAPUIS représentée par M. Michel MIRMAND

**Secrétaire de séance : M. Guillaume HABOUZIT**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipements ruraux 2022 ( DETR)- Opération « rénovation et Renforcement de la voirie communale »
- 2 Lotissement Les Coustilles – vente du lot n° 10
- 3 ZA Les Coustilles – vente de la parcelle ZB 346
- 4 Fixation de la participation financière des familles – ramassage service 115-01
- 5 Dépenses d'investissement avant le vote du budget de 2022 – Autorisation d'engagement 25 %
- 6 Réactualisation de la délibération n° 36-2021 du 16.06.2021 fixant la rémunération des agents recenseurs – Recensement de la population 2022
- 7 Demande de participation – Classe de découverte aux Houches : OGEC St Dominique Le Monastier
- 8 Décision Modificative n)1-2021- Budget Principal 2021
- 9 Questions diverses

---

1 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipements ruraux 2022 ( DETR)- Opération « Rénovation et Renforcement de la voirie communale »

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat , au titre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) pour la rénovation et le renforcement de la voirie communale : Le Fraisse- Moudeyres – Les Moulins – Les Engoyaux ,  
Le coût estimatif de l'opération est de 99 676,40 € HT  
Le montant de la subvention sollicitée est de 49 838,20 € soit 50/100 , les fonds propres : 49838,20 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour , 0 Contre , 1 Abstention**

- adopte l'opération de rénovation et renforcement de la voirie communale : Le Fraisse – Moudeyres , Les Moulins et les Engoyaux ,
- approuve le plan de financement prévisionnel ,
- s'engage à prendre en autofinancement la part non subventionnée,
- autorise Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 et à signer tous documents relatifs à cette opération .

## **2 . Lotissement Les Coustilles - Vente du lot n° 10**

Le Maire expose qu' une demande de réservation du lot n°10 au lotissement Les Coustilles2, d'une surface de 1880 m<sup>2</sup>, a été déposée en mairie , le 02.12.2021 par Mme ANGENIEUX Estelle.

Par délibération n°26-2020 , le Conseil Municipal a fixé le prix de vente pour le lot 10 à 15 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre , enregistrement et notaire seront à la charge de l'acquéreur qui devra l'accepter.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 abstention**

- de céder le lot n° 10 à Mme ANGENIEUX Estelle, aux conditions fixées ci-dessus,
- d'autoriser Le Maire , aux fins de signature, des promesses de vente et des actes notariés.

## **3. ZA Les Coustilles – vente de la parcelle ZB346**

Le Maire expose qu'une demande d'acquisition d'un terrain communal sis ZA Les Coustilles cadastré ZB 346 , d'une superficie de 2600 m<sup>2</sup> a été déposée en mairie, le 07.12.2021, par M GIRE Valentin, pour la construction d'un local artisanal , siège de sa société : Minéral du Velay

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, décide par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention**

- de céder la parcelle ZA346 , à M GIRE Valentin au prix de 5 € le m<sup>2</sup> avec étude de sol , les frais de géomètre, enregistrement, notaire seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter,
- d'autoriser Le Maire , aux fins de signature, des promesses de vente et des actes notariés

## **4 . Fixation des modalités de versement pour la participation financière des familles - ramassage scolaire 2021-2022 – circuit 115-01**

Le Maire expose que la participation des familles en 2021-2022, demandée par la Région est de :225 € payable en début d'année scolaire

**Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention indique les modalités suivantes : paiement de 225 €, en une seule fois, avec transmission d'un avis des sommes à payer en début d'année 2022**

**5 . Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 – Autorisation engagement 25%**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 dans les limites indiquées ci après .

Chap	Crédits votés en 2021 au BP et ouverts au titre de décisions modificatives	Montant à prendre en compte au titre de l'art L 1612-1 CGCT
D/20	5 000 €	5 000 € / 4 = 1 250 €
D/204	10 800 €	10 800 € / 4 = 2 700 €
D/21	319 566 €	319 566 € / 4 = 79 891 €
D/23	660 000 €	660 305 € / 4 = 165 076 €
<b>Total</b>		<b>248 917 €</b>

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées = 248 917 €**

**Et répartis comme suit :**

CHAP	ART	LIBELLES	Montant autorisé (maxi 25 %)
20	2031	Frais d'Etudes	1 250 €
204	204172	Autres EPL Bâtiments et installations	2 700 €
21	2151	Réseaux de voirie	30 000 €
21	2116	Cimetières	25 000 €
21	21318	Autres bâtiments publics	66 000 €
23	2313	Immobilisation en cours	123 967 €
<b>TOTAL</b>			<b>248 917 €</b>

**6 . Réactualisation de la délibération n° 36-2021 du 16.06.2021 fixant la rémunération des agents recenseurs : recensement de la population 2022**

Le Maire expose ,

Vu la délibération 36-2021 du 16.06.2021 fixant la rémunération des agents recenseurs pour l'opération du recensement 2022,

Vu la cartographie de la commune,

Vu le découpage districts dans OMER (INSEE) en 3 secteurs : 2 grands et 1 petit

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention , réactualise les modalités de rémunération pour les agents recenseurs, comme suit :

- forfait de 1000 € pour les agents qui couvriront les grands secteurs,
- forfait de 600 € pour l'agent qui couvrira le petit secteur,
- frais de déplacement et formation compris .

## 7 . Demande de participation : classe de découverte aux Houches -OGEC St Dominique Le Monastier

Le Maire présente la requête de l'OGEC St Dominique du Monastier sur Gazeille en date du 08.11.2021 relative à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de découverte de 5 jours en mai 2022 pour les élèves du primaire dont 2 habitent la commune de Laussonne . Le Conseil Municipal considère que sur notre commune les infrastructures scolaires existent et en conséquence

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention rejette la demande de participation**

## 8 . Décision Modificative n°1-2021-Budget Principal 2021

Le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le Budget Principal de l'exercice 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612 : Énergie – Électricité	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	311.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>311.00 €</b>	<b>23 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €

<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	311.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>311.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 000.00 €
R-748311 : Compensation des pertes de bases d'impos. A la CET	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R- Regions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>311.00 €</b>	<b>47 011.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 700.00 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1313 (Chap 041) : Départements	0.00 €	10 142.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1323 : (Chap 041) : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 142.00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 142.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 142.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 142.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 142.00 €</b>

**Total Général : Dépenses : 56842,00 € / Recettes : 56842,00 €**

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, par 12 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions valide la décision modificative n°1 sus visée , sur le Budget Principal de l'exercice 2021

#### 9 . Questions diverses :

- Cantine scolaire

Emilie ARSAC expose la rencontre avec Saveurs d'Antan pour la fourniture des repas cantine en remplacement du prestataire actuel .

Le prix serait de 4,50 € / repas pour 5 éléments contre 5,30 € actuellement.

Une réflexion est à mener et une rencontre avec le prestataire actuel doit avoir lieu avant toute décision

- Courrier APNE

L'Association Protection Nature et Environnement sollicite une rencontre pour exposer ses projets concernant l'aménagement des Planchas et le balisage de chemins .

Cette rencontre est programmée pour Janvier 2022

- Modifications des statuts Com-Com

La Com-Com souhaite le retrait de 3 de ses compétences :

- construction, entretien et fonctionnement des équipements d'enseignements
- Création maisons de services
- création et entretien d'aires naturelles et de loisirs

Le Maire invite les membres du Conseil à y réfléchir avant un vote qui devrait intervenir lors d'un prochain Conseil .

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30**

